Service administratif
Communication

Convention avec NV Remontées Mécaniques pour l'utilisation d'une parcelle à la Péroua

Afin de formaliser l'utilisation par NV Remontées Mécaniques d'une parcelle appartenant à la Bourgeoisie, un contrat de bail a été rédigé entre les deux parties et doit être approuvé par l'Assemblée bourgeoisiale avant d'être signé.

Depuis plusieurs années, NV Remontées Mécaniques SA exploite la parcelle n°22'621 sise à la Péroua à Haute-Nendaz, d'une surface de 1970 m^2, pour l'entreposage de matériel. Actuellement dans un processus de recensement et de clarification de l'affectation de ses terrains, la Bourgeoisie de Nendaz propose de régulariser cette situation par l'établissement d'un contrat de bail.

Ce contrat sera conclu pour une durée déterminée de 30 ans à compter du 1er janvier 2026. Il prévoit un loyer de CHF 5,50/m2, soit un montant annuel total de CHF 10'835. De plus, compte tenu de la durée particulièrement longue du bail accordé et de l'usage actuelle de la parcelle, une indemnité forfaitaire unique de CHF 54'175 sera versée au moment de la signature.

Le Conseil bourgeoisial invite l'Assemblée bourgeoisiale à accepter le contrat de bail dont les termes sont présentés ci-avant.
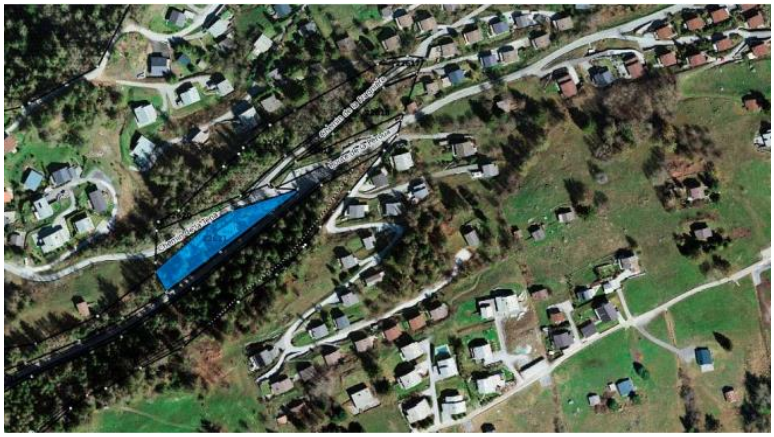
L'ensemble des documents relatifs à ce dossier sont consultables au secrétariat communal.